

CAHIER DES CHARGES ET REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur : Groupement d'Intérêt Public Seine-Aval

**Groupement d'Intérêt Public
Seine-Aval
Hangar C - Espace des Marégraphes
CS 41174
76176 ROUEN CEDEX 1**

**Fournitures pour l'entretien et le
remplacement d'équipement du réseau de
mesures SYNAPSES, mesures haute-
fréquence de la qualité de l'eau de de la
Seine estuarienne**

Référence de la consultation : GIPSA/2024/001

Date et heure limite de remise des propositions commerciales : le 20 octobre 2024

Article 1 - Acheteur

Le pouvoir adjudicateur : Groupement d'Intérêt Public Seine-Aval
Hangar C - Espace des Marégraphes
CS 41174
76176 ROUEN CEDEX 1

Téléphone : 07 49 61 16 71
Courriel : molivier@seine-aval.fr
Site internet : <https://www.seine-aval.fr/>

Article 2 - Objet de la consultation

La consultation porte sur l'achat des fournitures suivantes :

| Appellations | Référence YSI | Quantités |
|---|---------------|-----------|
| Sonde EXO 2 0-100m | 599502-02 | 1 |
| Capteur Turbidité | 599101-01 | 1 |
| Capteurs conductivité/température compatibles essui glace | 599827 | 1 |
| Capteur oxygène dissous | 599100-01 | 1 |
| EXO Wiper | 599090-01 | 2 |
| ODO Sensor CAP Kit | 599110 | 3 |
| EXO Câble dénudé 33m | 599008-33 | 5 |
| EXO Câble dénudé 15m | 599008-15 | 2 |
| Adaptateur EXO DCP | 599820 | 5 |
| C-Spray | 616290 | 2 |

Article 3 - Dispositions générales

3-1- Lieu de livraison

Les livraisons se feront à l'adresse suivante :

HAROPA – LEFEBVRE Fabien
5 boulevard de Croisset
Dieppedalle -Croisset
76380 CANTELEU

3-2-Durée du contrat - Délai d'exécution

La durée du marché est fixée à 6 mois, à compter de la commande.

3-3-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

Le prestataire retenu pourra demander une avance de 20 % du montant initial toutes taxes comprises du marché. Le délai maximum de paiement est fixé à 30 jours après réception de la facture correspondante et validation de la réception des fournitures par le Groupement.

Les factures devront être adressées via le portail de services Chorus Pro : <https://chorus-pro.gouv.fr> de préférence ou par mail à l'adresse : pvincent@seine-aval.fr

Elles devront comporter les mentions suivantes :

- Le destinataire : GIP Seine Aval et son adresse postale ;
- La référence du marché ;
- Le montant total en € HT et TTC avec indication du montant de la TVA appliquée ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire lors de la première facture et à chaque changement de coordonnées bancaires du prestataire.

3-4-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 60 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1- Pièces contractuelles

Le marché est constitué par les documents énumérés ci-dessous :

- Le présent cahier des charges ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) des fournitures courantes et services (approuvé par l'arrêté du 19 mars 2009) ;
- Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs avenants, postérieurs à la notification du marché ;
- La proposition du titulaire.

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article R2132-2 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://www.seine-aval.fr/>

4-3- Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de l'établissement de leur offre, les candidats peuvent s'adresser à :

Matthieu OLIVIER, chargé de mission hydrodynamique et transport sédimentaire

Tel : 07 49 61 16 71 Secrétariat : 07 45 03 46 36

Email : molivier@seine-aval.fr

Article 5 - Présentation des propositions

5-1-Documents à produire

Chaque candidat devra remettre une proposition comportant les prix unitaires de chaque élément à fournir, le montant global hors taxe et toutes taxes comprises ainsi que le délai de livraison.

5-2-Conditions d'envoi de la proposition

La proposition est à envoyer par voie électronique à l'adresse suivante : molivier@seine-aval.fr

Avant le 20 octobre 2024

Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article R2152-7 du Code de la commande publique au moyen des critères suivants :

- **Le prix /90** : Note sur 90 = (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x 90
- **Les délais de livraison /10** : Note sur 10 = (délai de livraison en jours le plus court/délai de livraison en jours de l'offre examinée) x 10